NEGOCIATION

Le 12 avril 2019

« Quand je veux enterrer une affaire, je crée une commission », disait Clemenceau.

La classification des administratifs, la rémunération variable des commerciaux, la formation dédiée à l'exploitation, les primes TMD, l'accompagnement des départs à la retraite ou le travail de nuit, sont les thèmes ouverts à la négociation à la suite de l'accord NAO 2019.

Tous ces sujets méritent qu'on leur consacre les moyens nécessaires dans la négociation pour trouver un accord.

Seulement, la Direction ne l'entend pas ainsi et tente de réduire les délégations syndicales légalement composées de 4 représentants par organisation syndicale (OS) à 1 seul représentant par OS.

Ce n'est pas en renommant une négociation en « *commission* » ou en « *groupe de travail* » que l'on en change la nature et le cadre légal.

En effet, si la négociation en entreprise est légalement encadrée, c'est pour tenter de rétablir un certain équilibre entre employeur et syndicat.

Face au déséquilibre qui nous est imposé, refusant de collaborer à ce simulacre de « *dialogue social* », nous exigeons l'ouverture de réelles négociations sur tous ces sujets inscrits à l'agenda social 2019.

http://cgt-jcdecaux.fr cgtjcdecaux@gmail.com ☎ 06 60 33 01 23